



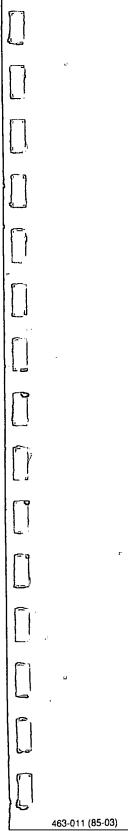
ÉTUDE DES CRÉDITS

EXERCICE 1998-99

DEMANDE

DE

Renseignements Particuliers



SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1998-1999



RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DEMANDÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUE	ESTION No	<u>Page</u>
1.	NOMBRE DE PERSONNES QUI ÉTAIENT ÉLIGIBLES AU PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES ET LE NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT PRÉVALUES DE CE PROGRAMME ET NOMBRE DE PERSONNE QUI ONT ÉTÉ EMBAUCHÉES SUITE À CES DÉPARTS.	1
2.	MONTANT DÉBOURSÉ POUR PAYER DES COUPONS DE TAXI UTILISÉS PAR LES EMPLOYÉS DU CABINET MINISTÉRIEL ET DU MINISTÈRE.	2
3.	MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS, EN 1997-1998.	3
13.	RÉPARTITION, AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET AU 31 MARS 1998, DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, PAR DISTRICTS ET PAR POSTES, AVEC LES UNITÉS DE PATROUILLE QUI EN DÉPENDENT, EN DISTINGUANT L'EFFECTIF DE JOUR DE CELUI DE NUIT.	4
14.	FOURNIR LES FACTURES DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS EN 1997 ET LES PRÉVISIONS POUR 1998.	15
15.	RÉPARTITION, AU 31 MARS 1998, DES MEMBRES DES ESCOUADES CARCAJOU, GRICO ET GRIZZLY, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LIEUX DE LEUR AFFECTATION ET BUDGET RATTACHÉ.	16
16.	NOMBRE D'HEURES ET LE COÛT PAR POSTE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EFFECTUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AVEC PRÉCISIONS SUR LE TYPE DE DOSSIER AUQUEL LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE A ÉTÉ ACCORDÉ.	17
17.	LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 1997-98.	18
18.	EFFECTIF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉ À LA SURVEILLANCE DE CHACUN DES TERRITOIRES AUTOCHTONES POUR 1997-98 AVEC PRÉCISIONS SUR LES COÛTS INHÉRENTS À LA SURVEILLANCE DE CES TERRITOIRES.	19
19.	LISTE DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC PRÉCISIONS, POUR CHACUNE DES RÉGIONS, DE L'EFFECTIF ET DES COÛTS RÉELS QU'ILS REPRÉSENTENT.	20
31.	NOMBRE DE POLICIERS AFFECTÉS À LA LUTTE À LA CONTREBANDE D'ALCOOL ET D'ARMES, EN 1997-1998.	21
32.	CONCERNANT LA CONTREBANDE D'ALCOOL ET D'ARMES, NOMBRE ET VALEUR APPROXIMATIVE DES SAISIES EFFECTUÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX, EN 1997-1998	22
33.	CONCERNANT LES APPAREILS DE VIDÉO-POKER, NOMBRE ET VALEUR DES SAISIES EFFECTUÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX, PAR RÉGIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1997-98.	23
34.	NOMBRE DE PLAINTES DE PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DONT L'UN DES LOCATAIRES A FAIT L'OBJET D'UNE PERQUISITION OU D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE DANS SON LOGEMENT, AU 31 MARS 1998 AVEC POUR CHACUNE, LE MONTANT EN CAUSE ET LE SUIVI ASSURÉ.	24
35.	NOMBRE DE POLICIERS IMPLIQUÉS À TITRE DE TÉMOINS, DANS UN DOSSIER JUDICIAIRE EN 1997-1998, PAR POSTES. NOMBRE DE POLICIERS QUI SE DÉPLACENT AU PALAIS DE JUSTICE, ALORS QU'IL Y A EU ABANDON DE PROCÉDURES. NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAYÉES, AVEC LES CONDITIONS ET LE TAUX POUR CHAQUE POSTE.	25
37.	LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS (SOUTIEN, ENQUÊTE, ETC.) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AUPRÈS DE CHACUN DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX.	26
38.	NOMBRE D'AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À DES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX, AVEC LEURS FONCTIONS.	29

QUE	STION No	<u>Pag</u>
39.	LISTE DES MRC ET MUNICIPALITÉS QUI ONT CONCLU UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE CONCERNANT LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, TEL QUE PRÉVU À L'ARTICLE 73.1 DE LA LOI DE POLICE.	30
40.	MONTANT PERÇU PAR LE MINISTRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SOMMES PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.	32
42.	MONTANT DES AMENDES PERÇUES PAR LE GOUVERNEMENT POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES DEPUIS 1993 EN APPLICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PAR CATÉGORIES DE ROUTES.	33
50.	PLAN DE REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.	34
52.	ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA LÉGISLATION FÉDÉRALE DES ARMES À FEU. MOYENS MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR FAIRE RESPECTER CETTE LÉGISLATION. ÉVALUATION DES MONTANTS QUE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DOIT INVESTIR POUR FAIRE RESPECTER CETTE LOI.	36

mbre de personnes éligibles au programme de départs volontaires		176	
mbre de personnes engibles ad programme de departs voiontailes	•		
mbre de personnes qui se sont prévalues de ce programme	:	75	
mbre de personnes embauchées ou qui seront embauchées suite à ces départs	:	32	

QUESTION: MONTANT DÉBOURSÉ POUR PAYER DES COUPONS DE TAXI UTILISÉS PAR LES EMPLOYÉS DU CABINET MINISTÉRIEL ET DU MINISTÈRE.			
Coût des coupons de taxi utilisés par les membres de la Sûreté du Québec :	1 093,05 \$		
•			

Q.-2 (98-03)

QUESTION: MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEM EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS, EN 1997-98.	ENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS					
a réponse à cette question sera fournie par la Société immobilière du Québec.						
	·					

QUESTION:	RÉPARTITION, AU 31 DÉCEMBRE 1997, DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, PAR DISTRICTS ET PAR POSTES, AVEC LES UNITÉS DE PATROUILLE QUI EN DÉPENDENT, EN DISTINGUANT L'EFFECTIF DE JOUR DE CELUI DE NUIT.						
(Voir tableaux	(Voir tableaux ci-joints)						
-							

	POSTES AUTORISÉS DE VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)			
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT
DISTRICT DU BAS SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE	1997	1997	1997	1997
Section Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine				
Cap-aux-Meules	10	2	N/A	1
Gaspé	22	4	2	2
Grande-Vallée	10	2	N/A	1
New-Carlisle	12	2	1	1
New-Richmond	13	2	1	1 '
Pabos	22	4	2	2
Section Bas Saint-Laurent				
Amqui	13	2	1	1
Matane Matane	10	· 2	N/A	1
Matapédia	10	2	1	1
Rimouski	23	4	2	2
Sainte-Anne-des-Monts	13	2	1	1
Notre-Dame-du-Lac	18	3	1	1
Rivière-du-Loup	14	2	1	1 '
Saint-Pascal	13	2	1	1
Trois-Pistoles Trois-Pistoles	10	2	N/A	1
TOTAL	213	37	18	18

REGROUPEMENT DES POSTES	POSTES AUTORISÉS DE PATROUILLEURS	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)		
		JOUR	SOIR	NUIT
DISTRICT DU SAGUENAY ET DU LAC ST-JEAN		1997	1997	1997
Alma	22	4	2	2
Chibougamau	12	2	N/A	1
Chicoutimi	15	3	1	1
Dolbeau	13	2	1	1
Roberval	13	2	1	1
Saint-Ambroise	5	1	1	0
TOTAL	80	14	" 7	6

	POSTES AUTORISÉS DE	VE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOT	
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT
DISTRICT DE QUÉBEC	1997	1997	1997	1997
Section Québec-Nord				
Baie Saint-Paul	13	2	1	1
La Malbaie	13	2	1	1
L'Étape	10	2	N/A	1
Portneuf	13	2	, 1	1
Québec-Métro	49	9	4	4
Sainte-Anne-de-Beaupré	15	3	1	1
Saint-Raymond	13	2	11	1
Section Québec-Sud				
Laurier-Station	22	4	2	2
Montmagny	13	2	1	1
Saint-Camille	8	. 1	N/A	1
Saint-Georges-de-Beauce	20	4	2	2
Saint-Joseph-de-Beauce	13	2	1	1
Saint-Malachie	8	1	N/A	1
Saint-Prosper •	8	1	N/A	1 '
Saint-Romuald	.17	3	1	1
Thetford-Mines	13	2	1	1
Saint-Jean-Port-Joli	13	2	1	1
Saint-Pamphile	5	<u> </u>	0	0
TOTAL	266	45	22	22

	POSTES AUTORISÉS DE	VÉ	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)		
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT	
DISTRICT DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC	1997	1997	1997	1997	
Arthabaska	22	4	2	2	
Bécancour	12	2	1	1	
Cap-de-la-Madeleine	27	5	2	2	
Drummondville	28	5	2	2	
La Tuque	10	2	N/A	1	
Louiseville	16	3	1	1 .	
Nicolet	17	3	1	1 .	
Sainte-Anne-de-la-Pérade	12	2	1	1	
Shawinigan	22	4	2	2	
TOTAL	166	30	13	13	

REGROUPEMENT DES POSTES	POSTES AUTORISÉS DE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)		
	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT
DISTRICT DE L'ESTRIE	1997	1997	1997	1997
Coaticook	13	2	1	1
Cookshire	8	1	N/A	1
Cowansville	23	4	2	2
Granby	25	5	2	2
Lac-Mégantic	13	2	1	. 1
Richmond	13	2	1	1
Sherbrooke	25	5	2	2
Weedon	18	3	1	1
TOTAL	138	24	["] 11	11

	POSTES AUTORISÉS DE	POSTES AUTORISÉS DE VÉHI		TE 1)
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT
DISTRICT DE MONTRÉAL	1997	1997	1997	1997
Section Joliette				
Berthierville Joliette Lachenaie Rawdon Saint-Donat Saint-Gabriel-de-Brandon Saint-Michel-des-Saints	18 35 27 28 10 10	3 7 5 5 2 2 2	1 3 2 2 N/A 1 N/A	1 3 2 2 1 1 1
Section Montréal Candiac Lachute Montréal-Métro Sainte-Agathe Saint-Eustache Saint-Jérôme Sainte-Julie	48 16 75 28 48 50 27	9 3 15 5 9 10 5	4 1 7 2 4 5 2	4 1 7 2 4 5
Vaudreuil Cartier-Champlain	22 35	7	3	3

	POSTES AUTORISÉS DE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)				
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILL EURS	JOUR	NUIT			
Section Saint-Jean						
Huntingdon	13	2	1	1		
Lacolle	11	2	1	1		
Marieville	17	3	1	1		
Saint-Hyacinthe	33	6	2	2		
Saint-Jean	13	2	1	1		
Sainte-Martine	12	2	1	1		
Tracy	13	2	1	· 1		
Valleyfield	24	4	2	2		
TOTAL	623	116	¹¹ 51	51		

	POSTES AUTORISÉS DE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)				
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT		
DISTRICT DE L'OUTAOUAIS	1997	1997	1997	1997		
Campbell's Bay	18	3	1	1		
Hull-Métro	26	5	2	2		
Labelle	18	3	2	2		
Low	10	2	1	1		
Maniwaki	28	5	2	2		
Mont-Laurier	18	3	1	1		
Papineauville	18	3	1	. 1		
TOTAL	136	24	10	10		

	POSTES AUTORISÉS DE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOTE 1)				
REGROUPEMENT DES POSTES	PATROUILLEUR\$	JOUR	SOIR	NUIT		
DISTRICT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD DU QUÉBEC	1997	1997	1997	1997		
Amos	13	2	1.	1		
La Sarre	14	2	1	1		
Malartic	17	3	1	1		
Matagami [*]	10	2	N/A	1		
Radisson	5	1	0	0		
Rouyn-Noranda	17	3	1	1 '		
Senneterre	13	2	1	1		
Témiscaming .	10	2	N/A	1		
Val D'Or	14	2	1	1		
Ville-Marie	17	3	1	1		
TOTAL	130	22	9	9		

REGROUPEMENT DES POSTES	POSTES AUTORISÉS DE	VÉHICULES DE PATROUILLE (NOȚE 1)				
	PATROUILLEURS	JOUR	SOIR	NUIT		
DISTRICT DE LA CÔTE-NORD	1997	1997	1997	1997		
Baie-Comeau	15	3	1	1		
Baie-Trinité	5	3	0	0		
Fermont	2	1	0	0		
Forestville	15	3	1	1		
Havre-Saint-Pierre	10	2	N/A	. 1		
Blanc-Sablon	3	1	0	0		
Sept-lies	10	2	N/A	1		
Tadoussac	8	2	N/A	1		
Schefferville	2	1	0	0		
TOTAL	70	18	5	5		
TOTAL SÛRETÉ DU QUÉBEC	1822	330	"146	145		

Note 1: 1 patrouilleur par véhicule sur la relève de jour

2 patrouilleurs par véhicule sur les relèves de soir et de nuit

Poste sur relève de 12 heures (jour/nuit)

Total des véhicules de patrouille sur le territoire incluant les postes sur la relève de 12 heures

Q.13 (98-03)

QUESTION: FOURNIR LES FACTURES DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS EN 1997 ET LES PRÉVISIONS POUR 1998.						
La réponse à cette question sera fournie par la Direction générale d	a réponse à cette question sera fournie par la Direction générale de la sécurité et de la prévention du MSP.					
		•				

Q.-14 (98-03)

QUESTION :	STION : RÉPARTITION, AU 31 MARS 1998, DES MEMBRES D ES ESCOUA DES CARCAJOU, GRICO ET GRIZZLY, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LIEUX DE LEUR AFFECTATION ET BUDGET RATTACHÉ.					
La réponse à	a réponse à cette question est de nature confidentielle.					

Q.-15 (98-03)

SÜRETÉ DU QUÉBEC ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU 1 a AVRIL 1997 AU 28 FÉVRIER 1998 (11 MOIS)

QUESTION:	Nombre d'heures et le coût par poste du temps supplémentaire effectué à la Sûreté du Québec avec précisions sur le type de dossier auquel le temps suppplémentaire a été accordé.							
			OPÉRATIONS F				OPÉRATIONS	TOTAL
	Présence à la cour	Détection	Drogues et stupéfiants	Sécurité routière	Autre travail policier	Autres	SPÉCIALES (1)	DES HEURES EFFECTUÉES
DISTRICTS								
Bas St-Laurent (dist. 1)	5 659	6 694	1 472	2 772	2 086	78	24 264	43 025
Saguenay Lac St-Jean (dist. 2)	1 115	1 586	563	803	1 213	37	4 946	10 263
Québec (dist. 3)	7 226	10 564	1 497	2 557	2 195	283	42 496	66 818
Trois-Rivières (dist. 4)	3 674	6 737	1 237	1 423	1 855	308	22 231	37 465
Estrie (dist. 5)	2 910	3 344	823	1 431	1 952	136	26 875	37 471
Montréal (dist. 6)	18 229	11 388	934	4 634	2 067	495	258 140	295 887
Outaouais (dist. 7)	6 309	3 496	899	337	1 385	35	11 892	24 353
Abitibi Nouveau Québec (dist. 8)	1 719	3 614	351	978	1 265	41	14 026	21 994
Cote Nord (dist. 9)	926	1 816	815	745	937	17	6 567	11 823
S/total - districts	47 767	49 239	8 591	15 680	14 955	1 430	411 437	549 099
G.Q.G.								
Direction générale	o	2	0	0	1 406	0	1 865	2 070
Affaires corporatives	o o	68	ő	Ö	1 400	0	2 066	3 273 2 134
Supports opérationnels	23	1 476	ő	ام	696	307	6 971	2 134 9 473
Enquêtes criminelles	5 610	17 609	4 216	1	22	588	98 875	126 921
Surveillance territoire	705	4 773	813	991	7 926	65	84 335	99 608
S/total - GQG	6 338	23 928	5 029	992	10 050	960	194 112	241 409
TOTAL - S.Q.	54 105	73 167	13 620	16 672	25 005	2 390	605 549	790 508
%	6.8%	9.3%	1.7%	2.1%	3.2%	0.3%	76.6%	100.0%

NOTE: (1) comprend 381 162 heures supplémentaires effectuées dans le cadre de l'opération "verglas", janvier 1998. Q. 16 (98-03)

QUESTION: LISTE DES NOUVEAUX OFFICIERS ET AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE CEUX QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROMOTION, PAR POSTE, POUR L'ANNÉE 1997-98.

Promotions et nouveaux officiers

Inspecteur-chef : 9

Inspecteur : 10

TOTAL: 19

NOTE: De plus, il y a eu intégration de 54 lieutenants au grade de capitaine suite à la nouvelle structure de classification et de rémunération des officiers (approuvé par le

décret 289-98 du 11 mars 1998)

Nouveaux policiers

Embauche de 16 recrues et de 164 auxiliaires

Q.-17 (98-03)

QUESTION : EFFECTIF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉ À LA SURVEILLANCE DE CHACUN DES TERRITOIRES AUTOCHTONES POUR 1997-98 AVEC PRÉCISIONS SUR LES COÛTS INHÉRENTS À LA SURVEILLANCE DE CES TERRITOIRES.

Communautés autochtones du Québec où la Sûreté assure les services de base

COMMUNAUTÉ	DISTRICT S.Q.	POSTE S.Q.	EFFECTIF S.Q.
MicMacs de Gaspé	Bas St-Laurent-Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	Gaspé	Aucun attitré spécifiquement à ce territoire
Malécites de Whithworth et Cacouna	Bas St-Laurent-Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	Rivière-du-Loup	Aucun attitré spécifiquement à ce territoire
Mohawks de Doncaster	Montréal	Sainte-Agathe	Aucun attitré spécifiquement à ce territoire
Algonquins du Lac Rapide	Outaouais	Maniwaki	Aucun attitré spécifiquement à ce territoire
Algonquins du Grand Lac Victoria	Abitibi-Témiscamingue du Nord-du-Québec	Val d'Or	Aucun attitré spécifiquement à ce territoire
0		- B	

Communautés autochtones où la Sûreté assure un rôle de support administratif et liaison

MicMacs de Listuguj	Bas St-Laurent-Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	Matapédia	1 membre		
Algonquins du Lac Simon et de Pikogan	Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Amos	1 membre		
Naskapis de Kawawachikamach	Côte-Nord	Shefferville	1 membre		
Mohawks de Kanesatake	Montréal	St-Eustache	1 membre		
Mohawks de Kahnawake et Akwesasne	Montréal	Candiac	1 membre		
Abénakis de Wôlinak	Mauricie et du Centre du Québec	Bécancour	1 membre		
Liaison avec les communautés autochtones	Grand quartier général	Grand quartier général	3 membres		

Services spécialisés et support opérationnel

Les membres de la Sûreté de 8 des 9 districts (sauf Estrie) donnent assistance régulièrement aux services policiers autochtones et ce, conformément au mandat de la Sûreté: c'est donc 31 postes de la Sûreté qui, en plus des spécialistes des 8 quartiers généraux et de certaines ressources du Grand quartier général, peuvent être sollicités de façon sporadique pour fournir différents types de services à l'ensemble des services policiers autochtones des communautés du Québec (environ 50 communautés).

Q.-18 (98-03)

QUESTION : LISTE DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC PRÉCISIONS, POUR CHACUNE DES RÉGIONS, DE L'EFFECTIF ET DES COÛTS RÉELS QU'ILS REPRÉSENTENT

À la Sûreté du Québec, la gestion des télécommunications est centralisée à Montréal. Le Service des télécommunications du Grand quartier général se compose de 11 employés (permanents et occasionnels). Cependant, on dénombre 158 préposés aux télécommunications répartis dans les différents centres de télécommunications (CDT) en régions.

Les coûts de fonctionnement pour l'année 1997-98 sont les suivants :

1) <u>Téléphonie</u>

4 105 291.45 \$

- comprenant les services téléphoniques, la téléphonie cellulaire, les téléavertisseurs, les interurbains, la ligne 1-800, l'entretien et l'acquisition de nouveaux télécopieurs et autres.
- 2) Radiophonie

11 983 487,52 \$

- comprenant les liaisons radios, les coûts afférents au réseau intégré de télécommunications policières (R.I.T.P.), contrat d'entretien et autres.
- 3) Communication écrite et câblodistribution

14 636,94 \$

Dans la majorité des cas, la facture du mois de mars est incomplète.

Q.-19 (98-03)

Sûreté du Québec Étude des crédits 1998 - 1999 Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION: Nombre de policiers affectés à la lutte à la contrebande d'alcool et d'armes, en 1997-1998.

La Sûreté du Québec compte plus de 800 enquêteurs répartis sur l'ensemble de son territoire.

De ce nombre, environ 325 sont affectés à la lutte au crime organisé dont relèvent entre autres les domaines de la contrebande d'alcool et cigarettes.

Les effectifs dédiés en permanence à ces domaines varient selon les opérations spéciales qui sont conduites.

Dans le cadre du programme ACCÈS coordonné par le Ministère de la Sécurité publique, l'ensemble des patrouilleurs de postes de la S.Q. ont participé à la facette demande des produits de contrebande, ce qui a conduit à 10 674 inspections systématiques.

Pour ce qui est de l'offre des produits de contrebande, les enquêteurs des ECO ont initié au delà de 90 enquêtes de réseaux plus particulièrement dans les districts les plus touchés par le phénomène (Hull, Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke). De plus, soulignons que le projet ATAC œuvre plus particulièrement sur la Rive-sud de Montréal sachant que la source d'approvisionnement est située dans ce territoire. Ainsi, il appert que 32 enquêteurs, 8 coordonnateurs et 5 employés civils ont été affectés à la réalisation de ces enquêtes.

Sûreté du Québec Étude des crédits 1998 - 1999 Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION: Concernant la contrebande d'alcool et d'armes, nombre et valeur approximative des saisies effectuées par la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux, en 1997-1998.

Nous détenons des statistiques pour le travail de la Sûreté du Québec mais aucune donnée pour les sûretés municipales. C'est le ministère de la Sécurité publique qui compile les résultats de ces dernières.

Dans le cadre du programme ACCÈS, la Sûreté a saisi 81 946 litres d'alcool évalués à 1 638 920,00 \$ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1997. A ce sujet, soulignons que deux alambics produisant chacun hebdomadairement entre 4 500 et 8 000 litres d'alcool pur à 95% ont été démantelés. Toutefois, notez que les résultats de l'alambic démantelé au mois de mars dernier ne figurent pas dans le décompte ci-dessus.

Au niveau de la contrebande d'armes, la Sûreté du Québec, à compter du 1^{er} octobre 1998 en vertu du règlement sur les agents publiques, fera rapport au registre canadien des armes à feu de toutes les armes à feu qu'elle saisira. Ces données seront traitées par les divers services de renseignements criminels pour dégager des tendances ou des mouvements illégaux relatifs aux armes à feu.

Sûreté du Québec Étude des crédits 1998 - 1999 Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION: Concernant les appareils de vidéo-poker, nombre et valeur des saisies effectuées par la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux, par régions, depuis 1992.

Les informations sur les saisies effectuées par les Sûretés municipales sont compilées par le ministère de la Sécurité publique.

La Sûreté du Québec ne compile pas ces informations par régions.

Depuis 1992, les saisies de la Sûreté du Québec au pénal représentent:

- 8 710 appareils loterie-vidéo saisis et 383 dispositifs de jeu;
- 7 154 appareils d'amusement saisis et laissés sur place;
- 228 618.89 \$ en argent liquide saisi.

Les appareils quant à eux (plus ou moins 2 500. \$) ont une valeur marchande approximative de 21 775 000. \$

Depuis le 14 avril 1995, nous avons également procédé à des causes au Code criminel ce qui représente:

939 appareils saisis d'une valeur de 2 347 500. \$ et 216 autres appareils évalués à 540 000. \$ ayant été saisis au Québec dont les accusations ont été portées par l'O.P.P.

QUESTION: NOMBRE DE PLAINTES DE PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DONT UN DES LOCATAIRES A FAIT L'OBJET D'UNE PERQUISITION OU D'UNE INTERVENTION POLICIÈRE DANS SON LOGEMENT AU 31 MARS 1998, AVEC POUR CHACUNE, LE MONTANT EN CAUSE ET LE SUIVI ASSURÉ.

	DOSSIERS	MONTANT RÉCLAMÉ	MONTANT PAYÉ
NIÉ RESPONSABILITÉ	16	11 986,85	-
PAYÉS	6	4 444,85	4 444,85
EN TRAITEMENT	4	1 624,04	-
PETITES CRÉANCES NON PAYÉES	-	-	<u>-</u>
PETITES CRÉANCES PAYÉES	-	•	-
PETITES CRÉANCES EN TRAITEMENT	1	834,00	-
		<u> </u>	
-	27	18 889,74	4 444,85
	·		
			·

Q.-34 (98-03)

QUESTION:	a) NOMBRE DE POLICIERS IMPLIQUÉS À TITRE DE TÉMOINS, DANS UN DOSSIER JUDICIAIRE EN 1997-1998, PAR POSTES.
	NON DISPONIBLE
	b) NOMBRE DE POLICIERS QUI SE DÉPLACENT AU PALAIS DE JUSTICE, ALORS QU'IL Y A EU ABANDON DE PROCÉDURES.
	NON DISPONIBLE
	c) NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAYÉES, AVEC LES CONDITIONS ET LE TAUX POUR CHAQUE POSTE.

Le tableau ci-dessous représente les heures supplémentaires de présence à la cour au taux moyen de 40,00 \$/heure.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU 1997-04-01 AU 1998-02-28

	SURVEILLANCE DU TERRITOIRE	POSTES	ENQUÊTES CRIMINELLES ET SUPPORTS OPÉRATIONNELS	TOTAL
District 1	44	4 772	843	5 659
District 2	31	736	348	1 115
District 3	37	4 961	2 228	7 226
District 4	144	2 227	1 303	3 674
District 5	36	2 061	813	2 910
District 6	6	18 223	0	18 229
District 7	390	4 853	1 066	6 309
District 8	15	1 168	536	1 719
District 9	79	671	176	926
G.Q.G.	704	0	5 634	6 338
TOTAL	1 486	39 672	12 947	54 105

QUESTION: LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS (SOUTIEN, ENQUÊTE, ETC.) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AUPRÈS DE CHACUN DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX.

Il y a trois types d'interventions aux services de police municipaux (S.P.M.)

1. Couverture du territoire

Réponse aux appels d'approximativement une vingtaine de S.P.M. à différents moments de la semaine.

2. Enquêtes criminelles

2.1 Enquêtes de la Sûreté du Québec sur territoire S.P.M.

Environ 6 112 dossiers (données préliminaires 1997) où la S.Q. effectue l'enquête en matière de crime contre la personne, la propriété ou d'autres crimes pour un total de 14 167 dossiers d'enquêtes conjointes en considérant aussi les enquêtes en matière de drogues, statuts fédéraux et provinciaux, etc.

2.2 Enquêtes par S.P.M. avec soutien technique de la S.Q.

Pour 1997, 54 193 autres dossiers (scènes de crimes, photographies et empreintes digitales) où nous soutenons les S.P.M., sans mener l'enquête.

3 Services spécialisés

Mesures d'urgence et supports techniques

Interventions techniques - Services de police municipaux (S.P.M.) et Sûreté du Québec (S.Q.) 1997

	S.P.M.	S.Q.	Total		S.P.M.	S.Q.	Total
Polygraphie (dossiers)	87	96	183	Demandes d'expertise (mini-trousse)	1 653	1 502	3 155
Hypnose (sessions)	8	19	27	Expertises en laboratoire	1 376	1 505	2 881
Analyses de déclaration	88	207	295	Portraits-robot	155	61	216
Groupe d'intervention	40	184	224	Enquêtes-accidents (rapports)	14	91	105
Enquêtes incendies	24	18	42	Équipes cynophiles	139	749	888
Scènes d'incendies	20	19	39	Techniciens en explosifs (missions)	209	170	379
Scènes de crimes				Plongeurs	46	85	131
- dossiers	3 218	4 521	7 739				
- empreintes digitales	8 919	28 379	37 298				
Laboratoire de photographies	32 056	479 125	511 181				

L'ensemble des données sur les interventions conjointes en matière d'enquête à la S.Q. aux S.P.M. est disponible sur demande et n'a pas été joint à la présente à cause du volume des informations.

QUESTION : LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS (SOUTIEN, ENQUÊTE, ETC.) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AUPRÈS DE CHACUN DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX.

Les notes explicatives suivantes résument les différents types d'interventions conjointes que se soit en application à une loi ou par différentes activités de soutien.

Autres C.cr. exclusifs à la Sûreté du Québec qui ne sont pas inclus dans le nombre de dossiers (6 112)

- Infractions relatives aux libertés illégales et aux évasions.
- Infractions survenant sur les autoroutes métropolitaines de Montréal et de Québec.

Interventions techniques

- 1) Assistance dossiers criminels
 - Assistances techniques
 - Test d'ivressomètre
 - Technicien S.I.J.
 - Support aux ministères provinciaux et fédéraux
- 2) Permis
 - Demandes d'acquisition d'armes à feu
 - Demandes de port d'armes/transport d'armes
 - Demandes de permis d'agence de sécurité
 - Demandes de permis d'entreposage, de vente d'explosifs
- 3) Alarmes
 - Événement criminel (vol qualifié)
 - Intrusion
 - Incendie
 - Détresse
- 4) Enquêtes
 - Toute mort non criminelle
 - Tout accident avec blessure non criminel, d'intérêt policier
 - Disparitions
 - Continuation d'enquêtes

QUESTION : LISTE DE TOUTES LES INTERVENTIONS (SOUTIEN, ENQU ÊTE, ETC.) DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AUPRÈS DE CHACUN DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX.		
Interventions techniques (suite)	5)	RACJ
		- Interventions préventives (domaine de permis d'alcool et des vidéo loteries)
	6)	Mandats
		- Exécution de mandats, mandat d'amenerammener, perception, emprisonnement.
	7)	Objets perdus/trouvés
	8)	Interventions policières
		- Interventions d'intérêt policier - Violence familiale - Service d'ordre - Escorte - Assistance au public
	9)	Véhicules
		- Véhicules volés retrouvés - Véhicules remisés - Véhicules déplacés
	10)	Interpellés/observés
		- Personnes et véhicules d'intérêt policier
	11)	Autres
		- Autres interventions policières de nature non criminelle

QUESTION : NOMBRE D'AGENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À DES CORPS POLICIERS MUNICIPAUX, AVEC LEURS FONC	TIONS.	
1 Caporal - Directeur du Service de police par intérim de Sainte-Sophie		
1 Caporal - Directeur du Service de police par interim de Sainte-Sophie		
1 Caporal - Directeur du Service de police par intérim de Saint-Luc		
1 Caporal - Agent de liaison autochtone de la communauté de Uashat-Malioténam		
1 Agent - Agent de liaison avec la cour itinérante du corps policier régional Kativik		
	·	
	•	•

Q.-38 (98-03)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

District 1 Bas St-Laurent / Gaspésie	District 2 Saguenay / Lac St-Jean	District 3 Québec
010 Les Iles-de-la-Madeleine 020 Pabok 030 Côte-de-Gaspé 040 Denis-Riverin 050 Bonaventure 060 Avignon 070 La Matapédia 080 Matane 090 La Mitis 100 Rimouski-Neigette 110 Les Basques 130 Témiscouata 140 Kamouraska	910 Le Domaine-du-Roy 920 Maria-Chapdeleine 930 Lac St-Jean Est 940 Le Fjord-du-Saguenay	160 Charlevoix 170 L'Islet 180 Montmagny 190 Bellechasse 250 Lotbinière 260 La Nouvelle-Beauce 270 Robert-Cliche 280 Les Etchemins 290 Beauce-Sartignan 310 L'Amiante 240 Portneuf

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

District 4 Trois-Rivières	District 5 Estrie	District 6 Montréal
320 L'Érable 350 Mékinac 380 Bécancour 390 Arthabaska 490 Drummond 500 Nicolet-Yamaska 510 Maskinongé 900 Le Haut St-Maurice	400 Asbestos 410 Le Haut St-François 440 Coaticook 460 Brome-Missisquoi	480 Acton 530 Le Bas-Richelieu 540 Les Maskoutains 560 Le Haut-Richelieu 570 La Vallée du Richelieu 620 Matawinie 680 Les Jardins-de-Napierville 690 Le Haut-St-Laurent 700 Beauharnois-Salaberry 720 Deux-Montagnes 770 Les Pays-d'en-Haut
District 7 Outaouais	Distict 8 Abitibi-Témiscamingue	District 9 Côte-Nord
 790 Antoine-Labelle 830 La Vallée-de-la-Gatineau 840 Pontiac 	850 Témiscamingue 860 Rouyn-Noranda 870 Abitibi-Ouest 880 Abitibi 890 La Vallée-de-l'Or 991 Matagami et Radisson *	950 La Haute-Côte-Nord 960 Manicouagan 971 Sept-Rivières 981 Minganie

QUESTION: MC SÛ	ONTANT PERÇU PAR LE MINISTRE EN VERTU D u règlemen t sui Reté du Québec.	R LES SOMMES PAYABLES	PAR LES MUNICIPALITÉS PO	UR LES SERVICES DE LA	
La réponse à cette question sera fournie par la Direction générale de la sécurité et de la prévention du MSP.					

Q.-40 (98-03)

QUESTION : MONTANT DES AMENDES PERÇUES PAR LE GOUVE RNEMENT P OUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES DEPUIS 1993 E SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PAR CATÉGORIES DE ROUT ES.	N APPLICATION DU CODE DE LA
La réponse à cette question sera fournie par le ministère de la Justice.	

Q.-42 (98-03)

QUESTION: PLAN DE REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Les effectifs policiers autorisés de la Sûreté du Québec sont de 3 444 policiers réguliers et 249 auxiliaires pour un total de 3 693 policiers à répartir de la façon suivante selon les grandes fonctions :

Direction générale et Affaires corporatives : 90 policiers

Supports opérationnels : 143 policiers Enquêtes criminelles (dont 170 enquêteurs de poste) : 922 policiers

Surveillance du territoire : Service de base : 1 859 policiers

Surveillance des autoroutes : 308 policiers Autres (Unités d'urgence, URC, ETC) : 371 policiers

Total Surveillance du territoire : 2 538 policiers

GRAND TOTAL <u>3 693</u> policiers

Cette répartition par district est la suivante :

Grand quartier général	811 policiers
District du Bas St-Laurent/Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	360 policiers
District du Saguenay/Lac St-Jean	167 policiers
District de Québec	545 policiers
District de la Mauricie et Centre du Québec	292 policiers
District de l'Estrie	226 policiers
District de Montréal	715 policiers
District de l'Outaouais	228 policiers
District de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec	212 policiers
District de la Côte-Nord	137 policiers

Grand total <u>3 693</u> policiers

Q.-50 (98-03)

QUESTION: P	PLAN DE REDÉPLOIEMENT DES	EFFECTIFS DE LA	SÛRETÉ DU QUÉBEC.
-------------	---------------------------	-----------------	-------------------

Les effectifs civils autorisés de la Sûreté du Québec sont de 1 142 employés réguliers répartis de la façon suivante :

Direction générale et Affaires corporatives : 177 civils
Supports opérationnels : 258 civils
Enquêtes criminelles : 195 civils
Surveillance du territoire : 512 civils

TOTAL: 1 142 civils

Pour les districts, la répartition est la suivante :

Grand quartier général	540 civils
District du Bas St-Laurent/Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	70 civils
District du Saguenay/Lac St-Jean	34 civils
District de Québec	112 civils
District de la Mauricie et Centre du Québec	50 civils
District de l'Estrie	45 civils
District de Montréal	172 civils
District de l'Outaouais	45 civils
District de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec	43 civils
District de la Côte-Nord	<u>31</u> civils

TOTAL 1 142 civils

Q.-50 (98-03)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / SÛRETÉ DU QUÉBEC ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-99 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION: ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA LÉGISLATION FÉDÉRAL LINES ARMES À FEU. MOYENS MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR FAIRE RESPECTER CETTE LÉGISLATION. ÉVALUATION DES MONTE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DOIT INVESTIR POUR FAIRE RESPECTER CETTE LOI.

État de situation concernant la législation fédérale des armes à feu

Législation actuelle

La partie III du Code criminel régit actuellement tout le domaine du contrôle des armes à feu dans l'ensemble du Canada. On y traite, en effet, des infractions relatives à l'emploi, à la possession, à la vente et à l'acquisition d'armes à feu et autres armes offensives, des procédures concernant les demandes d'acquisition, des certificats d'enregistrement pour armes à autorisation restreinte, des permis de port d'armes et autres types de permis ainsi que des infractions relatives aux autorisations, aux certificats et aux permis, etc.

Réforme législative

Depuis 1993, le gouvernement fédéral a entrepris une importante réforme législative afin d'assurer un meilleur contrôle des armes à feu. Les grandes lignes de cette réforme législative consistent à contrer l'usage des armes à feu à des fins criminelles en s'attaquant à la contrebande des armes à feu, en interdisant la possession d'un grand nombre d'entre elles et en établissant un système national d'enregistrement qui s'appliquera aux propriétaires ainsi qu'aux armes à feu. La première étape de cette réforme a été l'adoption d'un décret, le 1^{er} janvier 1995, ayant pour objet de prohiber vingt et un (21) types d'armes à feu militaires et paramilitaires, comportant plus de 200 modèles différents. La deuxième étape fut l'adoption du projet de loi C-68 le 13 juin 1995 par la Chambre des communes. Sanctionné le 5 décembre 1995, il est devenu le chapitre 39 des Lois du Canada 1995.

Certaines dispositions du chapitre 39 des Lois du Canada sont entrées en vigueur le 1er janvier 1996. Il s'agit des articles 139 (85 c. cr.) et 141 à 150 qui touchent les sentences applicables à des crimes graves commis avec des armes à feu. Ces dispositions n'ont pas d'incidence directe sur les activités des utilisateurs et des entreprises d'armes à feu.

Un autre aspect de la réforme législative porte sur la création d'une loi distincte, la Loi sur les armes à feu, laquelle doit entrer en vigueur le 1er octobre 1998.

Q-52 (98-03)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / SÛRETÉ DU QUÉBEC ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-99 RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION:

ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA LÉGISLATION FÉDÉRALE DES ARMES À FEU. MOYENS MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR FAIRE RESPECTER CETTE LÉGISLATION. ÉVALUATION DES MONTANTE QUE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DOIT INVESTIR POUR FAIRE RESPECTER CETTE LOI.

Afin de mettre en oeuvre de façon efficace et efficiente le nouveau cadre législatif, des Règlements d'application de la Loi sur les armes à feu sont nécessaires. Aussi,

- 11 projets de règlements relatifs notamment aux permis d'armes à feu, à l'entreposage, au transport et au maniement d'armes à feu ont été déposés le 26 novembre 1997 ;
- 6 projets de règlements qui portent notamment sur les clubs de tir ont été déposés le 30 octobre 1997.

Ces Règlements ont été approuvés par le gouverneur général du Canada le 24 mars 1998. Ils entreront en vigueur le 1er octobre 1998, soit à la même date que la Loi sur les armes à feu.

Moyens mis en place par le ministère de la Sécurité publique pour faire respecter la législation fédérale actuelle sur les armes à feu

La législation actuelle sur les armes à feu, relativement aux divers permis et autorisations, est administrée par la Sûreté du Québec. Chacun des 108 postes de la Sûreté est habilité à remettre aux citoyens les formulaires de demande de permis et à récupérer les documents complétés. Ces formulaires sont ensuite transmis à l'un des 9 quartiers généraux de la Sûreté du Québec où des employés délivrent les documents, à l'exception de ceux dont le traitement est centralisé à la direction des permis à Montréal. Ces derniers documents ont trait notamment aux permis de port d'armes, aux autorisations de clubs de tir et aux désignations d'entreprises pour posséder des armes à feu à des fins industrielles. L'administration de cette législation requiert environ 60 employés à plein temps répartis tant au Grand quartier général que dans chacun des districts.

<u>Évaluation des montants que le ministère de la Sécurité publique doit investir pour faire respecter cette loi</u>

L'administration de la législation fédérale sur les armes à feu fait encourir au gouvernement du Québec des coûts qui sont remboursés par le gouvernement fédéral aux termes d'un accord financier conclu en vertu de l'actuel article 111 du Code criminel. En 1979, le Conseil des ministres a approuvé la signature d'un tel accord financier avec le gouvernement fédéral pour une période de 5 ans. Cet accord a pris fin en 1984. Il a par la suite été reconduit d'année en année jusqu'au 31 mars 1993.

En 1993, le gouvernement du Québec a entrepris de négocier un nouvel accord financier. Une entente a été conclue avec le gouvernement fédéral le 29 avril 1997. Cette entente, rétroactive au 1^{er} avril 1993, a pris fin le 31 mars 1998. Elle doit être reconduite pour couvrir la période du 1^{er} avril 1998 au 1^{er} octobre 1998, date prévue pour l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les armes à feu.

Q-52 (98-03)

QUESTION : ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LA LÉGISLATION FÉDÉRALE DES ARMES À FEU. MOYENS MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR FAIRE RESPECTER CETTE LÉGISLATION. ÉVALUATION DES MONTE QUE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DOIT INVESTIR POUR FAIRE RESPECTER CETTE LOI.

Les dépenses générées pour l'administration de la législation sur les armes à feu tiennent compte de tous les coûts directs et indirects encourus par le gouvernement du Québec pour :

- les types de permis suivants :
 - · autorisation d'acquisition d'armes à feu ;
 - permis d'exploitation d'entreprises d'armes à feu ;
 - approbation des musées d'armes à feu ;
 - permis d'exploitation d'entreprises de munitions ;
 - permis d'exploitation d'entreprises d'armes prohibées à des fins industrielles ;
- l'administration du bureau du chef provincial des préposés aux armes à feu.

Les dépenses pour l'année 1997-1998 sont de l'ordre de 1 250 000 \$. Comme le Québec conserve les sommes qu'il perçoit à titre de droits pour les différents permis dans le cadre de l'application de cette législation et que ceux-ci s'élèvent à environ la moitié de cette somme, le gouvernement fédéral remboursera environ 625 000 \$ aux termes de l'accord financier.

Q-52 (98-03)